



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2016 Numéro de version 34 Révision: 03.02.2016

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: PROTECTON® CIRE DE PROTECTION 500 ML
- · Code du produit: SER9739
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
- · Catégorie du procédé

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

- · Emploi de la substance / de la préparation Préparation
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

MOTIP DUPLI B.V.

Wolfraamweg 2

NL-8471 XC Wolvega

Pays-Bas

Tel: +31 (0)561 694400 Fax: +31 (0)561 694411 e-mail info@nl.motipdupli.com

- · Service chargé des renseignements: Department Product Safety
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+31 (0)561-694400 (09:00h - 17:00h)

numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques entreîne des effets néfects.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

*Page* : 2/9

### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 22.07.2016 Numéro de version 34 Révision: 03.02.2016

#### Nom du produit: PROTECTON® CIRE DE PROTECTION 500 ML

(suite de la page 1)

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: naphta léger (pétrole),

hydrotraité

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

Tenir hors de portée des enfants. P102

P260 Ne pas respirer les aérosols.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute P210 autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT**: Non applicable.
- · **vPvB**: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 64742-49-0	naphta léger (pétrole), hydrotraité	20-25%
921-024-6	♦ Flam. Liq. 2, H225	
Reg.nr.: 01-2119475514-35-xxxx		
	Aquatic Chronic 2, H411	
	♦ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	
CAS: 64742-48-9	naphta lourd (pétrole), hydrotraité	12,5-20%
919-857-5	♠ Flam. Liq. 3, H226	
Reg.nr.: 01-2119463258-33-xxxx		
	<b>♦</b> STOT SE 3, H336	
CAS: 74-98-6	propane	12,5-20%
EINECS: 200-827-9	<b>♦</b> Flam. Gas 1, H220	
Numéro index: 601-003-00-5	Press. Gas C, H280	
Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx		
		(suite page 3

Page : 3/9

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2016 Numéro de version 34 Révision: 03.02.2016

Nom du produit: PROTECTON® CIRE DE PROTECTION 500 ML

	(su	ite de la page 2)
CAS: 106-97-8	butane	10-12,5%
EINECS: 203-448-7	<b>♦</b> Flam. Gas 1, H220	-
Numéro index: 601-004-00-0	Press. Gas C, H280	
Reg.nr.: 01-2119474691-32-xxxx		
CAS: 75-28-5	isobutane	10-12,5%
EINECS: 200-857-2	<b>♦</b> Flam. Gas 1, H220	-
Numéro index: 601-004-00-0	Press. Gas C, H280	
Reg.nr.: 01-2119485395-27-xxxx		

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Еаи

Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

 $\cdot$  6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

- FR

Page : 4/9

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2016 Numéro de version 34 Révision: 03.02.2016

Nom du produit: PROTECTON® CIRE DE PROTECTION 500 ML

(suite de la page 3)

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

 $\cdot \textit{Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:} \\$ 

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

106-97-8 butane

VME Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

(suite page 5)

Page : 5/9

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2016 Numéro de version 34 Révision: 03.02.2016

Nom du produit: PROTECTON® CIRE DE PROTECTION 500 ML

(suite de la page 4)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux: Pas nécessaire.

· Teneur en substances solides:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles			
Indications générales.			
Aspect:			
Forme:	Aérosol		
Couleur: Odeur:	Selon désignation produit		
Oueur: Seuil olfactif:	De type solvanté Non déterminé.		
valeur du pH:	Non déterminé.		
	1,000 decentioned		
Changement d'état	Non déterminé.		
Point de fusion: Point d'ébullition:	Non aetermine. Non applicable, s'agissant d'un aérosol.		
Point d'éclair	<0 °C		
	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.		
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.		
Température d'inflammation:	> 200 °C		
Température de décomposition:	Non déterminé.		
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.		
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.		
Limites d'explosion:			
Inférieure:	0,6 Vol %		
Supérieure:	10,9 Vol %		
Pression de vapeur à 20 °C:	3500 hPa		
Densité à 20 °C:	0,66942 g/cm³		
Densité relative.	Non déterminé.		
Densité de vapeur.	Non déterminé.		
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.		
Solubilité dans/miscibilité avec			
l'eau:	Pas ou peu miscible		
Coefficient de partage (n-octanol/ea	u): Non déterminé.		
Viscosité:			
Dynamique:	Non déterminé.		
Cinématique:	Non déterminé.		
Teneur en solvants:			
Solvants organiques:	81,2 %		
EU-VOC:	543,4 g/l		
EU-VOC in %:	81,17 %		

18,8 %

(suite page 6)

Page : 6/9

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2016 Numéro de version 34 Révision: 03.02.2016

Nom du produit: PROTECTON® CIRE DE PROTECTION 500 ML

(suite de la page 5)

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité		
Oral	LD50	>5840 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2920 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4h	> 2 mg/l (rat)
64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité		
Oral	LD50	>15000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3160 mg/kg (lapin)
Inhalatoire LC50/4 h 4951 mg/m3 (rat)		
106-97-8 butane		
Inhalatoire	LC50/4 h	658000 mg/m3 (rat)

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CC

Page: 7/9

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2016 Numéro de version 34 Révision: 03.02.2016

Nom du produit: PROTECTON® CIRE DE PROTECTION 500 ML

(suite de la page 6)

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:			
64742-49-0	64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité		
EC50 / 48 h	3 mg/l (Daphnia magna)		
EC50 / 72 h	30-100 mg/l (Pseudokirchneriella Subcapitata)		
LC50/96 h	11,4 mg/l (fish)		
64742-48-9	64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité		
EC50 / 72 h	>1000 mg/l (algae)		
LC50 / 48 h	>1000 mg/l (daphnia magna)		
LC50/96 h	>1000 mg/l (fish)		

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets			
	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses		
15 01 04	emballages métalliques		

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, IMDG, IATA UN1950

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR 1950 AÉROSOLS · IMDG AEROSOLS

· IATA AEROSOLS, flammable

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2016 Numéro de version 34 Révision: 03.02.2016

Nom du produit: PROTECTON® CIRE DE PROTECTION 500 ML

	(suite de la page
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR	
Classe	2 5F Gaz.
Étiquette	2.1
IMDG, IATA	
2	
Class	2.1
Label	2.1
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement:	M
Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
ı uuusateur Indice Kemler:	Allention: Gaz.
No EMS:	F- $D$ , $S$ - $U$
Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat.
•	SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1
	litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity
	above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS:
Compaction Code	Category C, Clear of living quarters.  SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1
Segregation Code	litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from
	class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a
	capacity above 1 litre: Segregation as for the
	appropriate subdivision of class 2. For WASTE
	AEROSOLS: Segregation as for the appropriate
	subdivision of class 2.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annex	
de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	IL Coder FO
Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	$\overline{D}$
IMDG	
Limited quantities (LQ)	IL
Excepted quantities (EQ)	Code: E0
	Not permitted as Excepted Quantity
''Règlement type'' de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

Page : 9/9

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2016 Numéro de version 34 Révision: 03.02.2016

Nom du produit: PROTECTON® CIRE DE PROTECTION 500 ML

(suite de la page 8)

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Service établissant la fiche technique: R&D legislation and regulatory advisor
- · Contact: Mr. K. Smedeman
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

SVHC: Substances of Very High Concern

Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente